

# L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ EN UNE SEULE RÈGLE

## Introduction

On m'a toujours appris à appliquer des règles d'accord. Mais d'où viennent-elles ? Pourquoi les a-t-on inventées ? Jusqu'au jour où, en consultant le livre d'exercices O.R.T.H.<sup>1</sup>, j'ai été agréablement surpris de voir qu'une seule règle était proposée pour l'accord du participe passé. Et celle-ci ne tient pas compte de l'auxiliaire. Les noms de groupe « sujet » et « complément direct du verbe » n'y figurent pas non plus. Et c'est probablement cette règle de sens qui a inspiré l'invention des autres. Malheureusement, la règle unique que je vous propose (inventée par Marc Wilmet<sup>2</sup>, Janine et Jean Guion,... ???) ne fonctionne pas toujours mais dans 95 % des cas.

## Participe passé sans auxiliaire = adjectif qualificatif

Exemples	Règles habituelles, démunies de sens, isolées et compliquées.	Règle unique logique et à l'origine des règles habituelles.
Les <b>pommes</b> sont <u>jaunes</u> .	L' <b>adjectif qualificatif</b> s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte	Le participe passé sans auxiliaire s'accorde toujours (comme l'adjectif) avec le groupe qui répond à la question « Qu'est- <b>ce qui (s') est</b> + p.p. ? »
<u>Blessée</u> par la remarque, <b>Juliette</b> s'enfuit de la classe.	Le participe passé utilisé sans auxiliaire s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.	

## Participe passé avec auxiliaire

Les <b>filles</b> sont <u>parties</u> vers 16h	Le pp employé avec être (sembler, devenir, paraître, demeurer, rester...) s'accorde avec le sujet du verbe.	<p>Le participe passé avec auxiliaire s'accorde avec le groupe qui répond à la question « Qu'est-<b>ce qui (s') est</b> + p.p. ? » <b>si</b> celui-ci est <b>placé avant</b> (s'il est connu au moment où on écrit le pp).</p> <p><b>Remarques :</b> Avec l'auxiliaire être, le sujet n'est « jamais » placé après. C'est pourquoi, cette règle fonctionne aussi bien avec l'auxiliaire être qu'avec avoir.</p> <p>S'il n'y a pas de réponse à la question, il n'y a pas non plus d'accord.</p>
Nous avons <u>mangé</u> des <b>pommes</b> .	Le pp employé avec avoir s'accorde avec le complément direct du verbe (CDV) s'il est placé avant et reste invariable s'il n'y a pas de CDV ou s'il est placé après.	
Les <b>pommes</b> que nous avons <u>mangées</u> .		
Les <b>peintres</b> que j'ai <u>vus</u> peindre.	Le pp employé avec avoir et suivi d'un infinitif s'accorde avec le CDV qui précède le verbe si ce CDV fait l'action exprimée par l'infinitif mais reste invariable s'il la subit..	
Les peintres que j'ai <u>fait</u> <b>peindre</b> .		
Les tableaux que j'ai <u>voulus</u> <b>peindre</b> .		
Il a <u>neigé</u> durant deux jours.	Le pp d'un verbe impersonnel reste invariable.	
<b>Elle</b> s'est <u>coupée</u> au doigt.	Le participe passé des verbes pronominaux réfléchis ou réciproques s'accorde avec le pronom réfléchi quand celui-ci est CDV.	
Elle s'est <u>coupé</u> le <b>doigt</b> .		
<b>Ils</b> se sont <u>tus</u> .	Le pp des verbes pronominaux dont le pronom n'est pas analysable s'accorde avec le sujet.	
Combien de <b>personnes</b> avez-vous <u>vues</u> ?	Le pp en relation avec un adverbe de quantité s'accorde avec le complément de l'adverbe.	
<b>Cette étude est moins difficile</b> que je ne l'avais <u>estimé</u> .	Le pp est invariable lorsqu'il a pour CDV une proposition.	

## Cas (illogiques), où la règle unique ne « fonctionne » pas. (5 %)

Des <b>pommes</b> , j'en ai <u>mangé</u> (es)	Le participe passé précédé du pronom <i>en</i> complément direct est <b>généralement</b> invariable.	Logiquement, sémantiquement, la participe passé devrait s'accorder. C'est pourquoi, je suppose, la règle traditionnelle mentionne le « généralement ».
Des pommes, j'en ai <u>mangé</u> <b>trois</b>		
<b>L'église</b> a <u>brulé</u> (e)	Le participe passé des verbes intransitifs (sans CDV) reste invariable	D'après la règle unique et le sens de la phrase, le participe passé devrait s'accorder. Certains écrivains l'accordent d'ailleurs
Les <b>transformations</b> qu'il y a <u>eu</u> .	Le pp d'un verbe impersonnel reste invariable.	

<sup>1</sup> Apprendre l'ORTHOGRAPHE" ORTH 2 de J&J Guion aux éditions Didier Hatier - p 64 à 66 OU fiches R27 - R28 et R29

<sup>2</sup> <http://www.vub.ac.be/khnb/itv/oktober/mei/fr97-5.htm>

La prochaine simplification orthographique concernera l'accord des participes passés.  
Ne pourrait-elle pas concerner ces 5 % de cas où la règle unique ne fonctionne pas ?

Il s'agirait là d'une « petite » modification qui simplifierait tout.

Vous trouverez une autre explication que je viens de découvrir ce 3 novembre 2007 :  
<http://participepasse.com.free.fr/accord%20du%20participe%20passe.PDF>